suisse.ing

Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmungen
Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Uniun svizra dals biros d'inschigneria consultativs
Swiss Association of Consulting Engineers

Novembre 2024

Renchérissement 2024 / Évolution des honoraires 2025

Au cours de l'année 2024, l'environnement des taux d'intérêt s'est stabilisé et l'inflation a diminué. Parallèlement, les défis et risques géopolitiques, parfois exacerbés, persistent. Des goulets d'étranglement subsistent en outre dans certaines chaînes d'approvisionnement. À cela s'ajoutent des incertitudes quant aux capacités de financement des donneurs d'ordre privés et aussi, de plus en plus, des entités publiques.

Dans ce contexte économique, suisse.ing a recommandé à ses entreprises membres d'augmenter la masse salariale totale d'environ 1,0 à 1,5 % (ajustements individuels des salaires). L'on peut s'attendre à ce que certains employeurs accordent des augmentations salariales plus importantes.

Or, outre l'accroissement des frais de personnel (lesquels représentent habituellement quelque 75 % des frais généraux d'un bureau de planification), les entreprises d'ingénierie se voient également confrontées à des prix d'achat plus élevés dans d'autres domaines (technologies de l'information et de la communication, matériel informatique, licences de logiciels, coûts énergétiques, frais de location, notamment).

Étant donné la marge traditionnellement faible que se réserve l'activité d'étude de projets, l'on comprendra que les inévitables augmentations des coûts se voient compensées par une hausse des honoraires.

suisse.ing recommande dès lors aux acteurs du marché de respecter les règles du jeu suivantes:

1. Dans le cadre des procédures d'acquisition, les bureaux d'ingénierie et de planification tiennent compte de la modification de la structure des coûts dans l'établissement de leurs offres – ce qui devrait, d'une manière générale, avoir pour effet d'élever le niveau des prix.
2. Les parties contractantes incluent systématiquement dans les nouveaux contrats de planification une disposition relative à la compensation du renchérissement. Il est recommandé à cet égard d'appliquer la norme contractuelle SIA 126 «Variation de prix: Procédure selon la méthode paramétrique pour les prestations des mandataires». Le modèle défini dans ladite norme, élaboré conjointement par des maîtres d'ouvrage et des planificateurs, constitue une méthode à la fois très simple et équitable, tant pour le mandant que pour le mandataire. suisse.ing attend des mandants qu'ils intègrent la norme SIA 126 par défaut et sans modification dans les contrats, ceci au moins pour des projets susceptibles de se prolonger au-delà d'un an.
3. Les contrats de planification en cours qui auraient déjà prévu une compensation du renchérissement doivent être systématiquement respectés et appliqués comme tels.
4. Dans le cas de contrats de planification en cours qui, nonobstant une durée de traitement du projet supérieure à un an, ne contiendraient aucune disposition relative à la compensation du renchérissement ou auraient explicitement exclu une telle compensation, les parties contractantes sont invitées à rechercher amiablement des solutions équitables à même de compenser l'augmentation des coûts.
5. Pour les adjudications de gré à gré concernant des prestations de planification, certains pouvoirs publics continuent d'appliquer des directives internes fixant des honoraires maximaux. suisse.ing recommande de renoncer à de telles pratiques. Si de telles directives devaient malgré tout être émises, il conviendra d'adapter les honoraires maximaux au renchérissement ou de renoncer à les imposer comme contraignants. Il en va de même pour les directives relatives aux taux horaires moyens dans les procédures de concours ainsi que pour les tarifs appliqués aux mandats de mise à jour permanente de la mensuration officielle.

Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils suisse.ing
Effingerstrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 970 08 88, mario.marti@suisse-ing.ch